



CONDITIONS GENERALES

1. DÉLAI DE CANDIDATURE

J'ai été informé que tout dossier de candidature complet et corrigé (incluant un test de langue oral et écrit) devait être déposé à la Maison de Rhénanie-Palatinat **au moins 4 mois avant le début souhaité du stage.**

Je suis conscient que tout dépassement du délai réduit les chances de trouver une place de stage pour la période demandée.

2. CONDITIONS FINANCIERES

J'ai pris connaissance des conditions financières suivantes :

- les **frais d'inscription d'un montant de 20 €** à verser lors de l'entretien de candidature ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.
- les **frais de stage d'un montant de 30 €** déposés sous forme de chèque lors du dépôt du dossier de candidature seront encaissés pour toute place de stage trouvée correspondant aux souhaits émis par le stagiaire dans son dossier, et ce, même si le stage devait être refusé (à l'exception d'un motif de refus indépendant de la volonté du stagiaire – sur justificatif).
- les **frais de caution d'un montant de 30 €** déposés sous forme de chèque lors du dépôt du dossier de candidature seront susceptibles d'être encaissés dans les cas suivants :
 - **refus** intervenant plus d'une semaine après l'envoi des informations relatives à la place de stage trouvée
 - **absence de compte-rendu écrit de stage** dans un délai de deux mois après la fin du stage
 - **interruption ou abandon** du stage sans raison valable.

J'ai été informé que les frais sur place liés au stage (hébergement, restauration, etc.) seront entièrement à ma charge.

L'entreprise ou institution d'accueil en Rhénanie-Palatinat n'est nullement tenue de rémunérer le stagiaire et les stages de courte durée sont généralement non rémunérés.

3. DISPOSITIFS D'AIDE À LA MOBILITÉ

J'ai pris connaissance des **possibilités de bourses** de l'Office franco-allemand pour la jeunesse spécifiques pour les stages et de la bourse de mobilité internationale du Conseil régional de Bourgogne.

J'ai également été informé sur les possibilités d'obtenir le « **Billet génial** » à Dijon (avant le stage), ainsi que le « **Rheinland-Pfalz-Ticket** » à Mayence (pendant le stage).



4. OBLIGATIONS ENVERS LE BUREAU DES STAGES

- Je m'engage à **informer immédiatement la Maison de Bourgogne à Mayence sur tout changement dans ma candidature** (dates/durées du stage, disponibilités, annulation/autres projets etc.) et à la tenir au courant de tout contact pris directement avec moi par une entreprise ou institution sollicitée pour m'accueillir en stage.
- Dès la réception des informations relatives à la place de stage trouvée pour moi en Rhénanie-Palatinat, je m'engage à **confirmer par écrit** à la Maison de Bourgogne à Mayence l'acceptation de ce stage **dans un délai maximum d'une semaine**.

Coordonnées de la Maison de Bourgogne à Mayence :

Flachsmarktstraße 36 – 55116 Mainz / Allemagne
Tél. +49 (0)61 31 – 23 43 20
praktikum@haus-burgund.de
Contact : Bérénice DREYER-BESSON

5. ASSURANCES

J'ai été informé de l'obligation de disposer, à titre personnel, d'une **assurance maladie** et d'une **assurance responsabilité civile valides en Allemagne** pendant toute la durée du stage.

Je m'engage à disposer de ces assurances dès le début de mon séjour en Rhénanie-Palatinat.

6. COMPTE-RENDU DE STAGE

Je m'engage à transmettre aux deux Bureaux des stages un **compte-rendu de stage écrit dans un délai de deux mois maximum après la fin du stage**.

Ce compte-rendu d'au moins une page pourra être rédigé en allemand ou en français et devra contenir un descriptif des missions confiées et de l'accueil dans l'entreprise, ainsi qu'une appréciation personnelle du stage et du séjour.

[Fait en deux exemplaires]

Lieu et date : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :